Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

En 2018, les contaminations se suivent et se ressemblent

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/05/2019

Depuis 20 ans que les cultures transgéniques sont autorisées, la présence fortuite de variétés non autorisées dans des champs ou des aliments n'a jamais cessé. 2018 n'a pas été une exception.

La coexistence entre filières conventionnelle et transgénique est toujours compliquée et on peut facilement imaginer que des grains restent coincés dans une machine, un silo… Ainsi au Portugal, une étude a montré en 2015 que dans 16 échantillons de pain de maïs analysés par des chercheurs de l'Institut polytechnique de Santarém, sept (43 %) contenaient du maïs MON810 au-delà de la limite du seuil d'étiquetage obligatoire de 0,9 %.

Des contaminations qui se reproduisent

Les contaminations de l'année 2018 se produisent aussi dans des pays où les OGM transgéniques ne sont pas autorisés ou avec des espèces qui n'ont jamais été autorisées dans aucun pays. Ces contaminations-là ont été révélées, parfois, il y a plus de dix ans, mais continuent de se répandre. Ainsi en Ukraine [1], près de la moitié du soja cultivé (dont une partie est exportée dans l'Union européenne) est transgénique. Cette présence est mentionnée par un rapport du département de l'Agriculture des États-Unis d'octobre 2018. Ce rapport indique que « il n'y a pas de production légale de produits génétiquement modifiés à des fins commerciales en Ukraine. Toutefois, les résultats d'analyses de maïs, colza et soja dans des infrastructures d'exportation indiquent qu'il y a une production de cultures génétiquement modifiées. Des rumeurs circulant dans l'industrie en Ukraine suggèrent que 60 à 70 % du soja, 10 à 25 % du colza et 1 à 3 % du maïs produits pour l'exportation sont génétiquement modifiés ». Ces résultats ont été confirmés par une enquête de terrain réalisée conjointement par les associations Agent Green et Danube Soja.
Au Vénézuela [2], après avoir constaté l'existence de cultures illégales de soja transgénique tolérant le glyphosate dans la province de Los Ríos, un juge a ordonné le 15 janvier 2019 leur destruction. L'interdiction de la culture des OGM est inscrite dans la Constitution depuis 2008.

La France aussi est touchée

En France [3], ce sont plus de 8000 hectares de colza contaminés par des variétés transgéniques qui ont été détruits fin 2018. Idem en Allemagne, avec ce même colza : entre 2500 et 3000 hectares ont également été détruits.
En France, Bayer a accepté récemment d'indemniser les agriculteurs. La Coordination rurale précise que « *Bayer s'engage à indemniser l'agriculteur de toute réclamation émanant de tiers contaminés à leur tour et à couvrir les pertes éventuelles sur les aides* » liées à la politique européenne commune (PAC), « *dès lors qu'aucune autre solution n'aura pu être trouvée* ». Et le deuxième syndicat français souligne également que « *le semencier s'engage en outre à indemniser la récolte de colza en 2021 et 2022 dans le cas où une contamination subsisterait dans les récoltes* ». En effet, étant donné l'absence de maîtrise des filières et l'absence d'explication de cette présence fortuite (les semences venaient d'Argentine), il semble peu vraisemblable que cette contamination se résorbe rapidement…
Un cas emblématique de la capacité d'une contamination à s'installer confortablement dans le temps : le riz chinois transgénique. Depuis douze ans, l'Union européenne surveille les importations de riz en provenance de Chine pour éviter autant que possible la présence de riz transgénique non autorisé sur son territoire. Mais rien n'y fait, le riz transgénique chinois continue d'être signalé par les douanes des États membres, même si le nombre d'alertes est moindre depuis 2015 (5 en 2015, 5 en 2016, 9 en 2017 et 7 en 2018), contre 46 en 2010.
C'est pour cette raison qu'il ne faut pas négliger la moindre présence, même si elle peut paraître anecdotique. Au Canada, en juin 2018 [4], l'Agence canadienne d'inspection des aliments (Acia) a annoncé que quelques plants de blé génétiquement modifié (MON71200) par transgenèse pour tolérer le Roundup avaient été découverts dans la Province de l'Alberta. Sans danger d'après l'Acia, cette contamination a tout de même provoqué la suspension provisoire des importations de blé de la part du Japon et de la Corée du Sud. Et ce même blé avait été retrouvé aux États-Unis à deux reprises, là encore de façon tout à fait marginale… Cette présence interroge malgré tout : le blé transgénique n'a jamais été autorisé et les derniers essais officiels datent de plus de dix ans.

---

[1] Charlotte KRINKE, « OGM : Ukraine – Culture illégale de soja transgénique », *Inf'OGM*, 11 décembre 2018

[2] Frédéric PRAT, « Équateur : un juge ordonne la destruction de soja transgénique », *Inf'OGM*, 19 mai 2020

[3] Christophe NOISETTE, « OGM en France : 20 120 hectares de colza détruits », *Inf'OGM*, 30 juillet 2019

[4] Christophe NOISETTE, « Canada : découverte d'un blé OGM interdit », *Inf'OGM*, 20 juillet 2018

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/en-2018-les-contaminations-se-suivent-et-se-ressemblent/